

Séance du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents : M. METERY Alain, M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, Mme PAGE Laetitia, M. LACOMBE Jacky, M.BLANC Gilbert, Mme BLANCHARD Karine, M. LOUCHE Morgan, Mme POULARD Magalie, Mme REGNIER Karine et Mme VANDROUX Viviane.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire plusieurs de ses compétences pour la durée du mandat.

Subventions 2020 :

Le Conseil Municipal vote les subventions pour l'année 2020.

Vote des taxes directes locales pour l'année 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM, produit des taxes sans changement des taux, et décide de reconduire pour 2020, les taux votés en 2019 :

Taxe Foncière Bâti : 14.50, Taxe Foncière non bâti : 37.77

Le taux de la taxe d'habitation 2019 est automatiquement reconduit en 2020 par les services fiscaux.

Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BLANC Gilbert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur METERY Alain, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 188 166.80 Recettes = 298 974.96

Excédent de fonctionnement = 110 808.16 €

Section d'investissement :

Dépenses = 74 147.97 + restes à réaliser : 5 871.00

Recettes = 37 357.47 + restes à réaliser : 0.00

Déficit d'investissement = 42 661.50 €

Compte de gestion 2019 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur METERY Alain, Maire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 110 808.16 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

42 661.50 € en excédent de fonctionnement capitalisé
68 146.66 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes = 298 837 €

Section d'investissement : dépenses et recettes = 69 066 €

Questions diverses :

Fermeture de la mairie du 10 au 30 août 2020 (congés annuels)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Alain METERY